GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

PIÈCE 4.3

PLAN DE ZONAGE – VUES COMMUNALES

Commune : Bracieux

DOSSIER D'APPROBATION

02 mars 2020

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

Mixité fonctionnelle

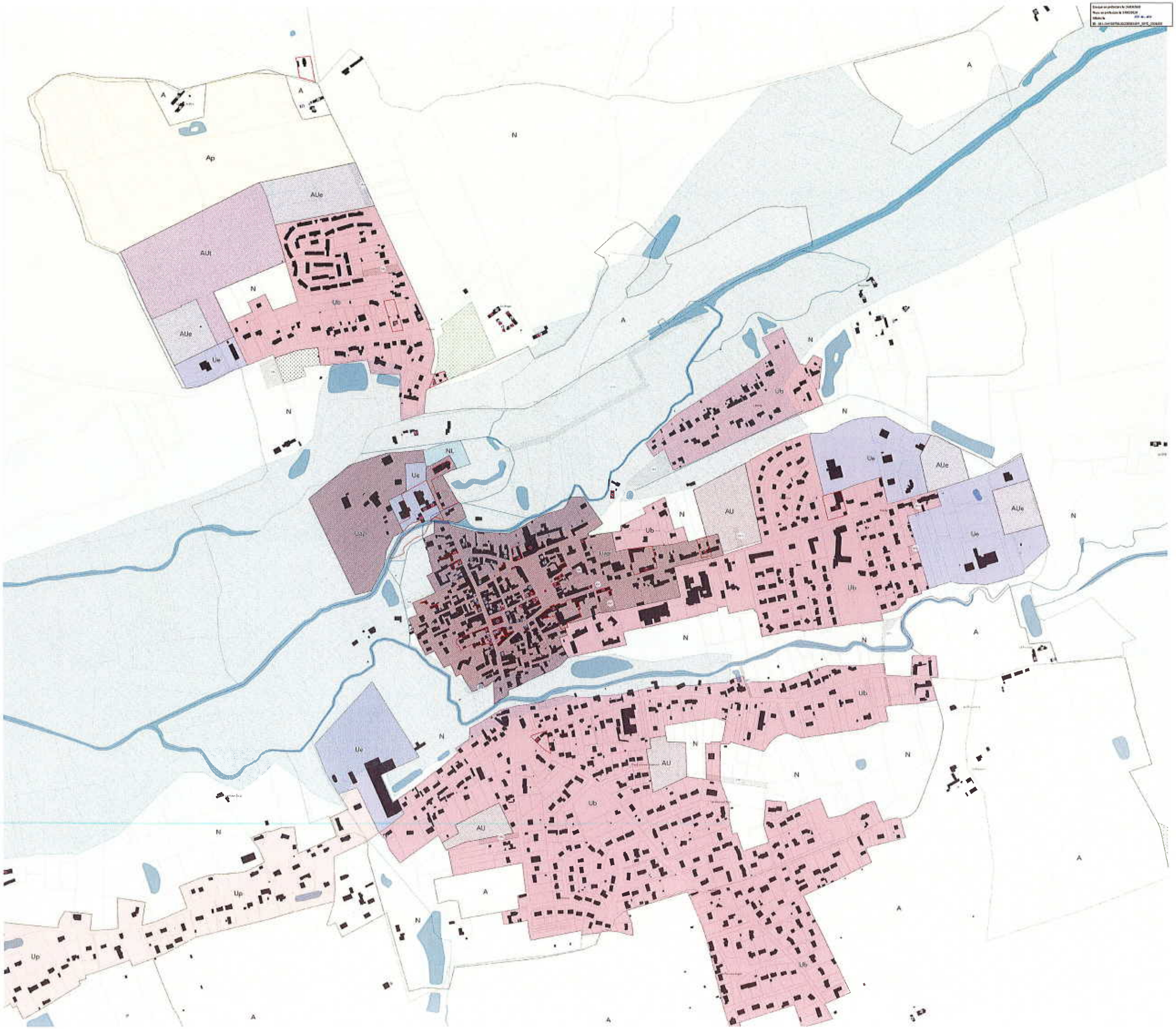

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

PIÈCE 4.3
PLAN DE ZONAGE – VUES COMMUNALES
Commune : Bauzy

DOSSIER D'APPROBATION
Vu pour rester annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 05 mars 2020
Le Président, Guy DESPRET

Différentes de zone

Uap - Zone urbaine patrimoniale

Up - Zone urbaine paysagère

Uea - Secteur d'activités mixtes aux commerces

Uei - Secteur d'activités mixtes aux commerces

AU - Zone à développement urbain

AUa - Zone de développement urbain dédiée principalement aux constructions à vocation économique

AUea - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole

AUes - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale

AUem - Zone d'urbanisation future à équipement médicaux

AUt - Zone à développement à vocation touristique

AUtgc - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec le golf

AUtgh - Secteur d'urbanisation future à vocation hôtelière en lien avec les complexes touristiques et golfiques

A - Zone à vocation agricole

Ay - Secteur agricole paysager

N - Zone naturelle

Nc - Secteur de châteaux

Nch - Secteur du domaine national de Chambord

Nj - Secteur de jardin

NL - Secteur naturel de loisirs

NPV - Secteur de développement de projets photovoltaïques

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)

Espace boisé classé (L 113-1, L 421-4 du Code de l'Urbanisme)

Trame verte (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)

Zone agricole protégée (L 112-1 du Code Rural)

Secteur d'aléa inondation

Mixité fonctionnelle

Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)

Rez-de-chaussée à changer de destination (L 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)

Orientations d'Aménagement et de Programmation (L 151-6 - L 151-7 du Code de l'Urbanisme)

Périmètre de 2 km de rayon de l'urbanisation autour du centre nucléaire de production d'électricité

Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Zone non aedificandi

Surface bâtie

Limite parcellaire

Emprise de chemins

Limite communale

Limite d'intercommunalité

0 25 50 m

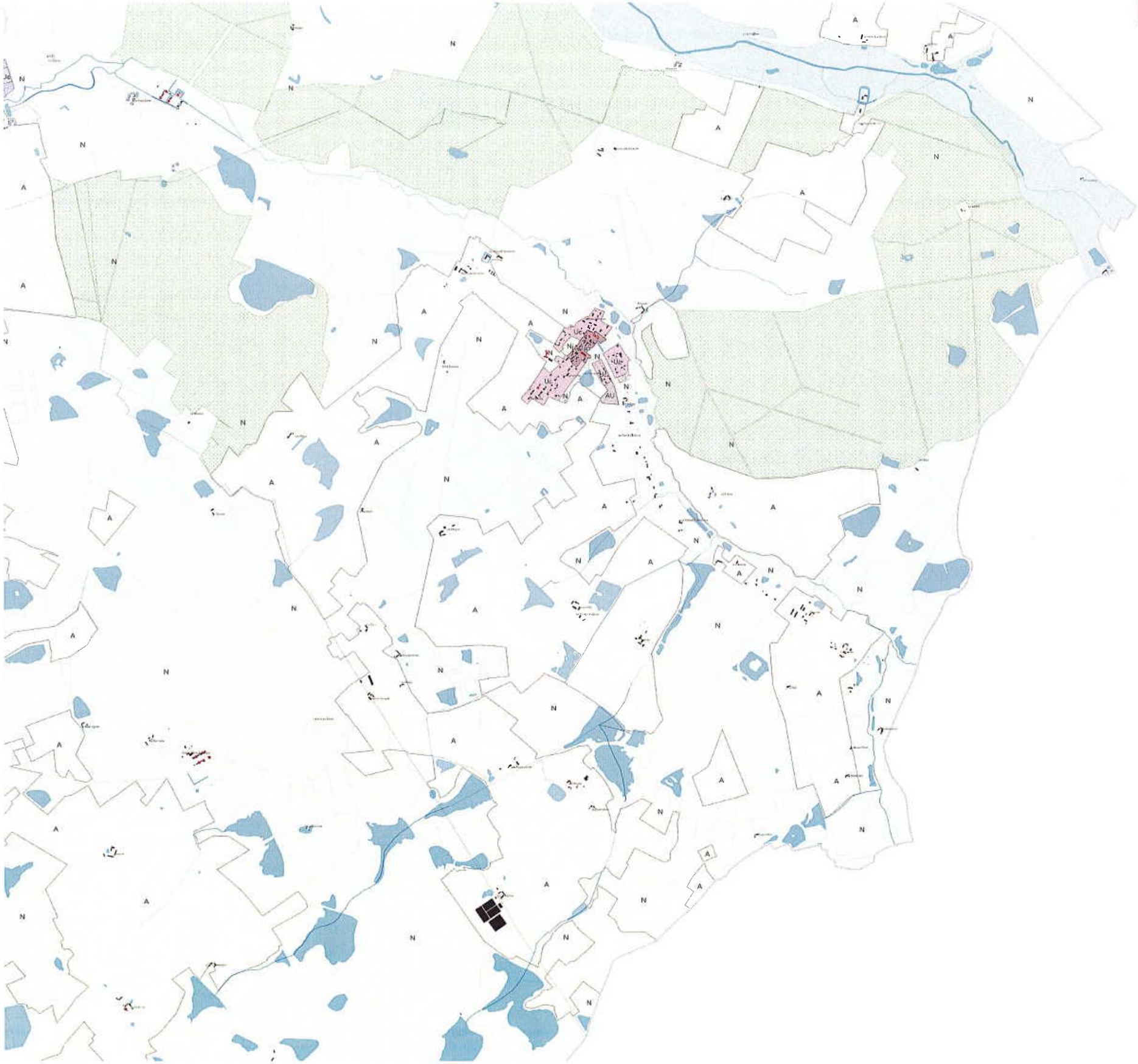

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

PIÈCE 4.3
PLAN DE ZONAGE – VUES COMMUNALES
Commune : Chambord

ÉTAPES D'ÉLABORATION

Dernière mise à jour : 02 mars 2020

adeev NTC

Délimitation du zonage

Uap - Zone urbaine patrimoniale

Uc - Zone urbaine périphérique des centres de ville des pôles ruraux

Ue - Zones périphériques au développement des villages et hameaux

Up - Zone urbaine paysagère

Uv - Zone urbaine nécessitant ponctuellement des constructions à vocation touristique

Uxa - Secteur d'activités artisanale et agricoles

Uxc - Secteur d'activités mixtes avec commerces

AU - Zone de développement urbain

AUe - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique

AUexa - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole

AUexc - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale

AUei - Zone d'aménagement à vocation touristique

AUtgd - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les golfs

AUtgdl - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les complexes touristiques et golfiques

A - Zone à vocation agricole

Ap - Secteur agricole paysager

N - Zone naturelle

Nch - Secteur de château

Nch - Secteur de centre-ville naturel du Chambord

NL - Secteur de jardin

NL - Secteur naturel de loisirs

Npll – Secteur de développement de projets photovoltaïques

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)

Espace boisé classé (L 113-2, L 421-4 du Code de l'Urbanisme)

Trame verte (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)

Zone agricole protégée (L 113-2 du Code Rural)

Secteur d'OAP à modifier

Mixité fonctionnelle

Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)

Alignement à respecter de rez-de-chaussée (L 151-41 2° du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (L 151-6 - L 151-7 du Code de l'Urbanisme)

Périmètre d'une de mixité de l'urbanisme autour des centres nécessitant des production d'énergie

Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Zone non soumise à

Surface bâtie

Limite parcellaire

Emprise de voirie

Limite communale

Limite d'arrondissement

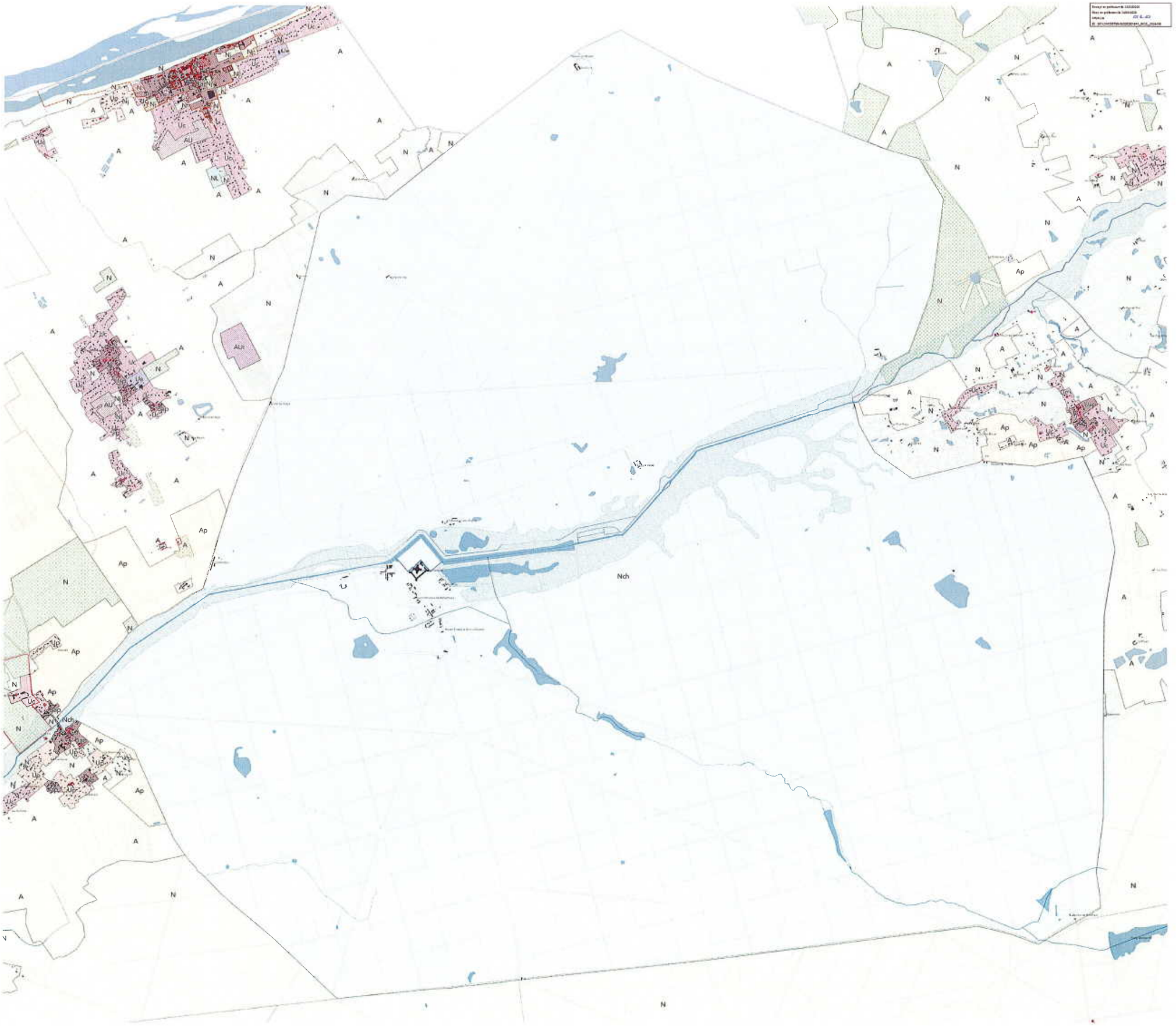

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

PIÈCE 4.3

PLAN DE ZONAGE – VUES COMMUNALES

Commune : Croucy-sur-Cosson

COULEUR D'IMPRESSION

Mai-Juin 2020

adev

Délimitation de zone

Ug - Zone urbaine patrimoniale

Ub - Zone urbaine périphérique en continuité du pôle des villes-villages

Uc - Zone périphérique des bourgs et des villages, et hameaux

Up - Zone urbaine paysagère

Ue - Zone urbaine réservée principalement aux constructions à caractère économique

Uea - Secteur d'accueil en extension et aquatique

Uec - Secteur d'activité réservé aux commerces

AU - Zone de développement urbain

AUe - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique

AUea - Secteur d'urbanisation future extensif de aquatique

AUec - Secteur d'urbanisation future extensif de commerces

AUeq - Zone d'urbanisation future à équipement médicaux-social

AUt - Zone d'aménagement à vocation touristique

AUtgt - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec un golf

AUtgh - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les complexes touristiques et golfiques

A - Zone à vocation agricole

Ap - Secteur agricole paysager

N - Zone naturelle

Nc - Secteur de château

Nch - Secteur du domaine national de Chambord

NL - Secteur de jardin

NL - Secteur naturel de loisirs

Nph - Secteur de développement de projets photovoltaïques

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

Éléments du patrimoine bâti à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)

Espace boisé classé (L. 113-1, L. 421-4 du Code de l'Urbanisme)

Haies paysagères (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)

Zone agricole protégée (L. 112-2 du Code Rural)

Secteur d'aléa inondation

Mixité fonctionnelle

Commerce à préserver (L. 151-16 du Code de l'Urbanisme)

Éléments susceptibles de changer de destination (L. 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé (L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)

Orientation d'aménagement et de programmation (L. 151-6 / L. 151-7 du Code de l'Urbanisme)

Aires de zone de mixité de l'urbanisme à non prévues comme mailleur de prédation d'éléments

Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Zone non aedificandi

Surface bâtie

Limite parcellaire

Emprise de voirie

Limite communale

Limite d'intervention sociale

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

PIÈCE 4.3

PLAN DE ZONAGE – VUES COMMUNALES

Commune : Fontaines-en-Sologne

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour rester annexé à la délibération du Conseil communautaire du Grand Chambord en date du 30 mars 2020

Le Président, Jean Gueret

adeo NTO

Délimitation du zonage

Uap - Zone urbaine patrimoniale

Um - Zone urbaine périphérique des cœurs de ville des pôles relais

Ur - Zone périphérique des bourgs et des villages, et hameaux

Up - Zone urbaine paysagère

Ue - Zone urbaine recevant principalement des constructions à vocation non artisanale

Uea - Secteur d'activités artisanales et agricoles

Uez - Secteur d'activités mixtes avec commerces

AU - Zone de développement urbain

AUe - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique

AUea - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole

AUez - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale

AUrs - Zone d'urbanisation future à dominante résidentielle et sociale

AUtg1 - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec le golf

AUtg2 - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les complexes touristiques et ludiques

A - Zone à vocation agricole

Ap - Secteur agricole paysager

N - Zone naturelle

Nc - Secteur de château

Nm - Secteur du domaine national de Chambord

NL - Secteur de jardin

NL - Secteur naturel de loisirs

Npll - Secteur de développement de projets photovoltaïques

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)

Espace boisé classé (L 113-2 ; L 421-4 du Code de l'Urbanisme)

Terme paysager (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)

Zone agricole protégée (L 112-2 du Code Rural)

Secteur d'aléa inondation

Mixité fonctionnelle

Commerce à préserver (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)

Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (L 151-6 ; L 151-7 du Code de l'Urbanisme)

Périmètre de Zone de mixité de l'habitat en lien avec la mixité sociale et la production d'électricité

Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Zone non qualifiante

Surface bâtie

Limite parcellaire

Emprise de canalisation

Limite communale

Limite d'agglomération

0 250 500 m

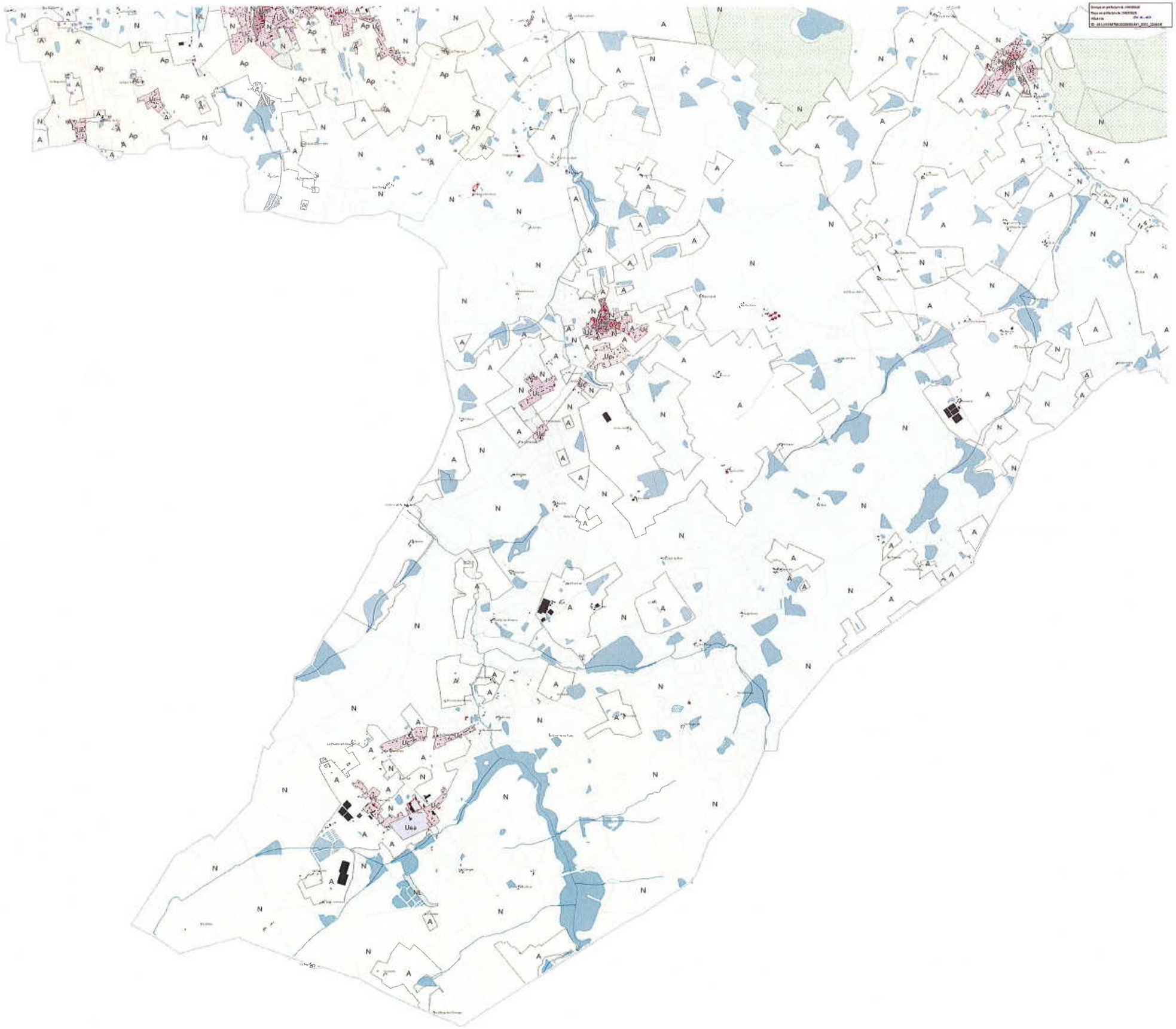

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

PIÈCE 4.3
PLAN DE ZONAGE – VUES COMMUNALES
Commune : Huisseau-sur-Cosson

DOSSIER D'APPROBATION
Mis en application le 22 mars 2024
Le Président, Guy Dumont

Délimitation de zone

Upg - Zone urbaine patrimoniale

Ub - Zone urbaine périphérique des bourgs de ville des pôles relais

Uc - Zones périphériques des bourgs des villages, et hameaux

Up - Zone urbaine paysagère

Ue - Zone urbaine réservée principalement aux constructions à vocation économique

Uea - Secteur d'activités artisanales et agricoles

Uec - Secteur d'activités mixtes avec commerces

AU - Zone de développement urbain

AUe - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique

AUea - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole

AUec - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale

AUha - Zone d'urbanisation future d'équipements médicaux et sociaux

AUt - Zone d'aménagement à vocation touristique

AUtg1 - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec le golf

AUtg2 - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les complexes touristiques et ludiques

A - Zone à vocation agricole

Ap - Secteur agricole paysager

N - Zone naturelle

Nc - Secteur de carrière

Nch - Secteur du domaine national de Chambord

Nj - Secteur de jardin

NL - Secteur naturel de loisirs

Npv - Secteur de développement de projets photovoltaïques

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

Élément du patrimoine bâti à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)

Espace boisé classé (L. 113-1, L. 421-4 du Code de l'Urbanisme)

Trame jardin (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)

Zone agricole protégée (L. 112-2 du Code Rural)

Tracé d'alignement

Mixité fonctionnelle

Commerce à protéger (L. 151-16 du Code de l'Urbanisme)

Élément inventorié au changement de destination (L. 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé (L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (L. 151-6, L. 151-7 du Code de l'Urbanisme)

Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Zone non aedificandi

Surfaces bâtie

Limite parcellaire

Emprise ferroviaire

Limite communale

Limite d'intercommunalité

0 250 1000 m

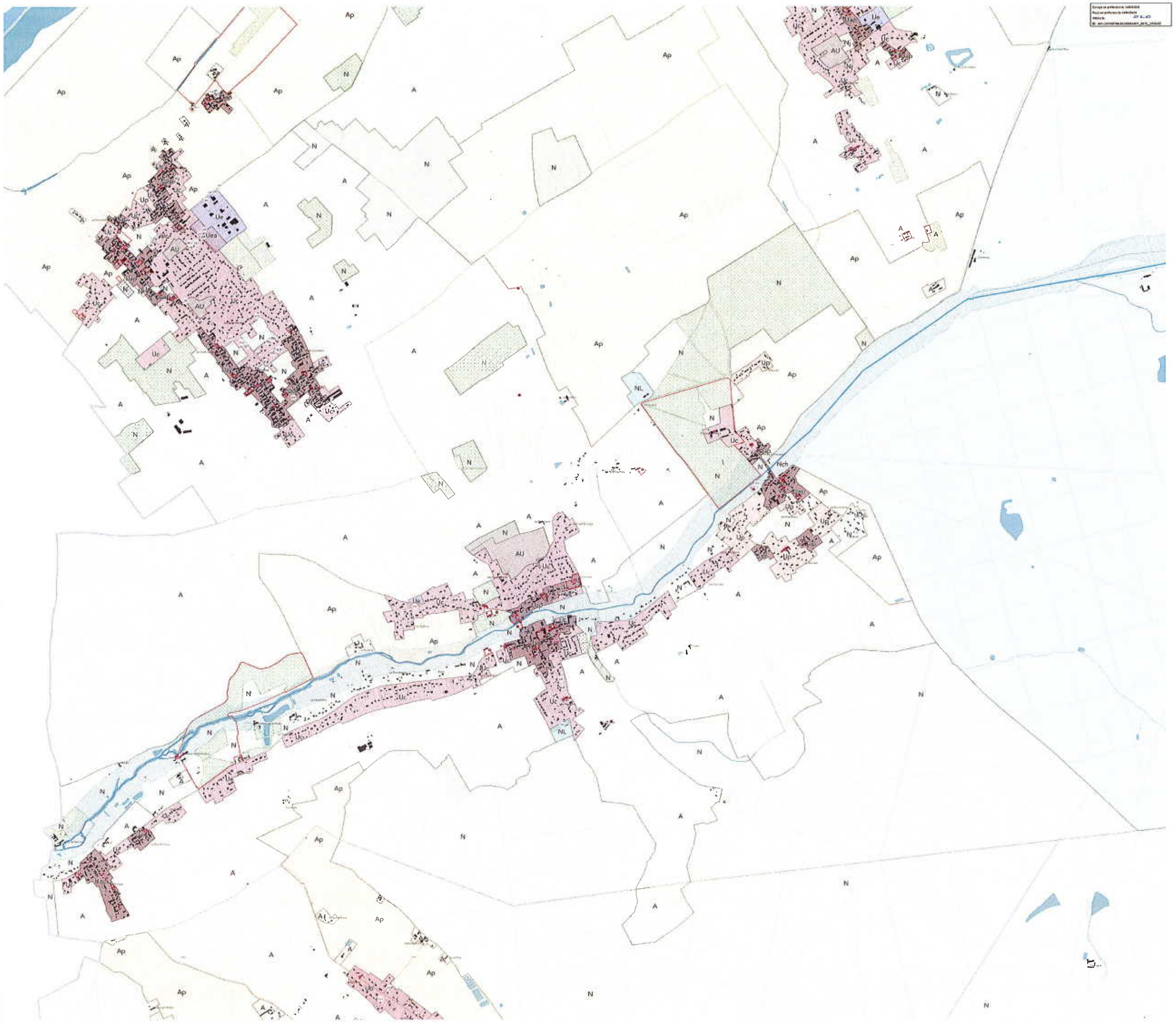

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

PIÈCE 4.3

PLAN DE ZONAGE – VUES COMMUNALES

Commune : La Ferté-Saint-Cyr

ÉCHEVIN D'APPROBATION

Vu pour rester annexé à notre délibération en date du 02 mars 2020
La Ferté-Saint-Cyr

adeV NTC

Délimitation du zonage

Ugp - Zone urbaine patrimoniale

Ub - Zone urbaine périphérique des pôles de vie des pôles relais

Uv - Zone périphérique des bourgs et des villages, et hameaux

Up - Zone urbaine paysagère

Uc - Zone urbaine recevant principalement des constructions à vocation économique

Uae - Secteur d'activités artisanales et agricoles

Uac - Secteur d'activités mixtes avec commerces

AUl - Zone de développement urbain

AUle - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique

AUae - Secteur d'urbanisation future principale en agricole

AUac - Secteur d'urbanisation future principale artisanale et commerciale

AUme - Zone d'urbanisation future d'équipements médico-social

AUt - Zone d'aménagement à vocation touristique

AUtgh - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec le gully

AUtgh - Secteur d'urbanisation future à vocation résidentielle en lien avec les complexes touristiques et gulliques

A - Zone à vocation agricole

Ap - Secteur agricole paysager

N - Zone naturelle

NL - Secteur de loisirs

Nch - Secteur du domaine national de Chambord

NJ - Secteur de jardin

Nt - Secteur réservé de trafic

Nph - Secteur de développement de projets photovoltaïques

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

Bâtiment de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)

Espace boisé classé (L 113-1, L 421-4 du Code de l'Urbanisme)

Trame verte (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)

Zone agricole protégée (L 112-2 du Code Rural)

Secteur d'alée touristique

Mixité fonctionnelle

Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)

Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (L 151-6 ; L 151-7 du Code de l'Urbanisme)

Périmètre de 2 km de rayon de l'éolienne sous accords, zone exclusive de production d'énergie

Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Zone non aedificandi

Surface bâtie

Limite parcellaire

Emprise du cimetière

Limite communale

Limite d'arrondissement

0 100 200 m

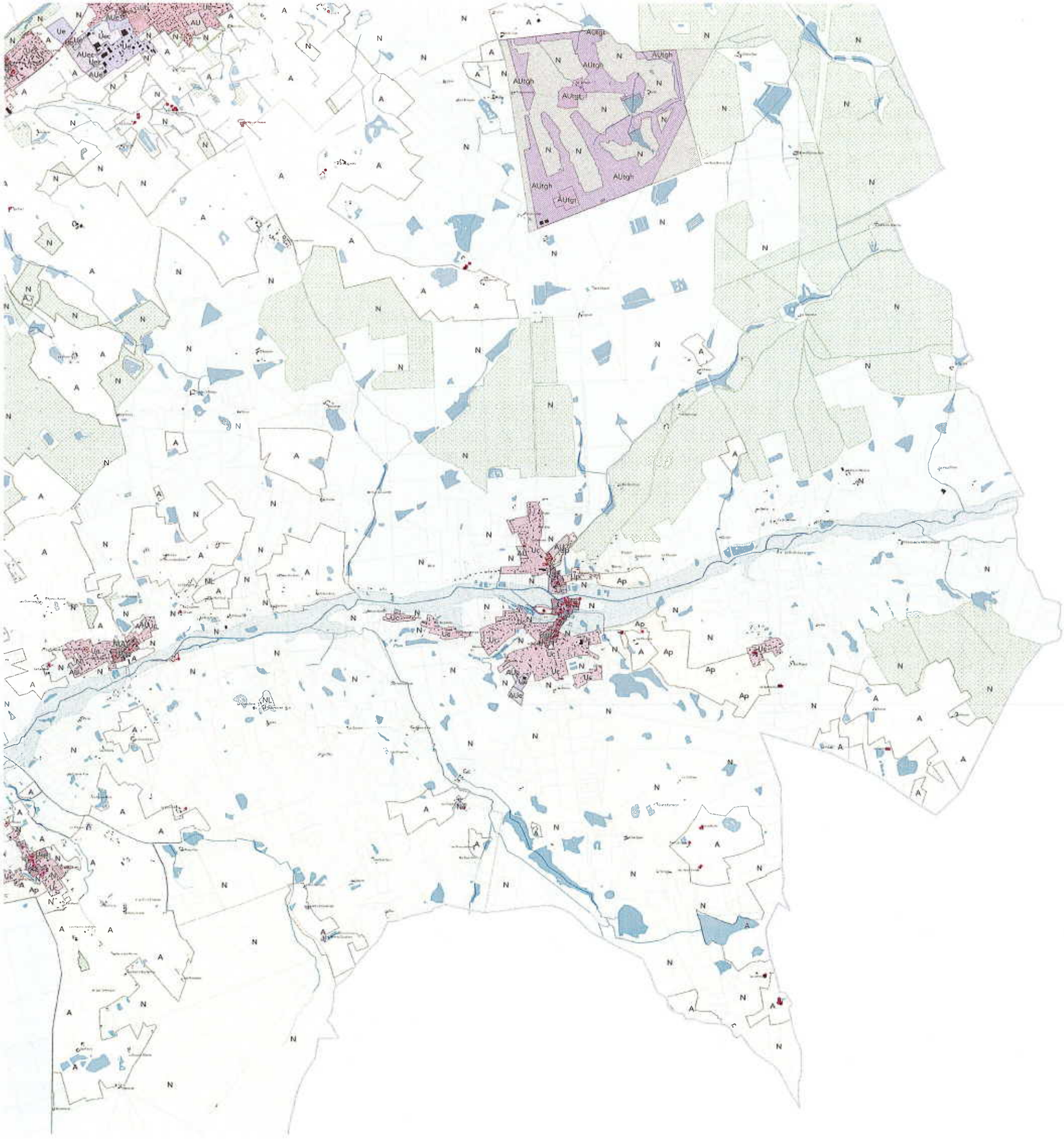

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

PIÈCE 4.3

PLAN DE ZONAGE – VUES COMMUNALES

Commune : Maslives

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour rester annexé à la délibération du Conseil Communautaire du Grand Chambord en date du 03 mars 2020

Le Président, Bruno Dubois

ader NTC

Délimitation du zonage

Uap - Zone urbaine patrimoniale

Ucb - Zone urbaine pavillonnaire des cœurs de ville des pôles ruraux

Uc - Zones périphériques des bourgs et des villages, et hameaux

Up - Zone urbaine paysagère

Ue - Zone urbaine recevant principalement des constructions à vocation économique

Uea - Secteur d'activités mixtes artisanales et agricoles

Uec - Secteur d'activités mixtes avec commerces

AU - Zone de développement urbain

AUe - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique

AUea - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole

AUec - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerces

AUeq - Zone d'urbanisation future d'équipement médico-social

AUi - Zone d'aménagement à vocation touristique

AUigt - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les golfs

AUigh - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les complexes touristiques et golfiques

A - Zone à vocation agricole

Ap - Secteur agricole protégé

N - Zone naturelle

Nj - Secteur de jardins

Nt - Secteur du domaine national de Chambord

NL - Secteur de loisirs

Nj - Secteur naturel de loisirs

Ngh - Secteur de développement de projets touristiques

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

Éléments du patrimoine bâti à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

Espace boisé classé (L.113-1, L.421-4 du Code de l'Urbanisme)

Haies (article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

Zone agricole protégée (L.112-2 du Code Rural)

Bande d'alignement

Mixité fonctionnelle

Commerce à protéger (L.151-16 du Code de l'Urbanisme)

Rez-de-chaussée de commerce (R.151-37-4° du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6 à L.151-7 du Code de l'Urbanisme)

Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Zone non aedificandi

Sous-station

Usine génératrice

Emprise de canalisation

Limite communale

Limite d'agglomération

0 100 200 m

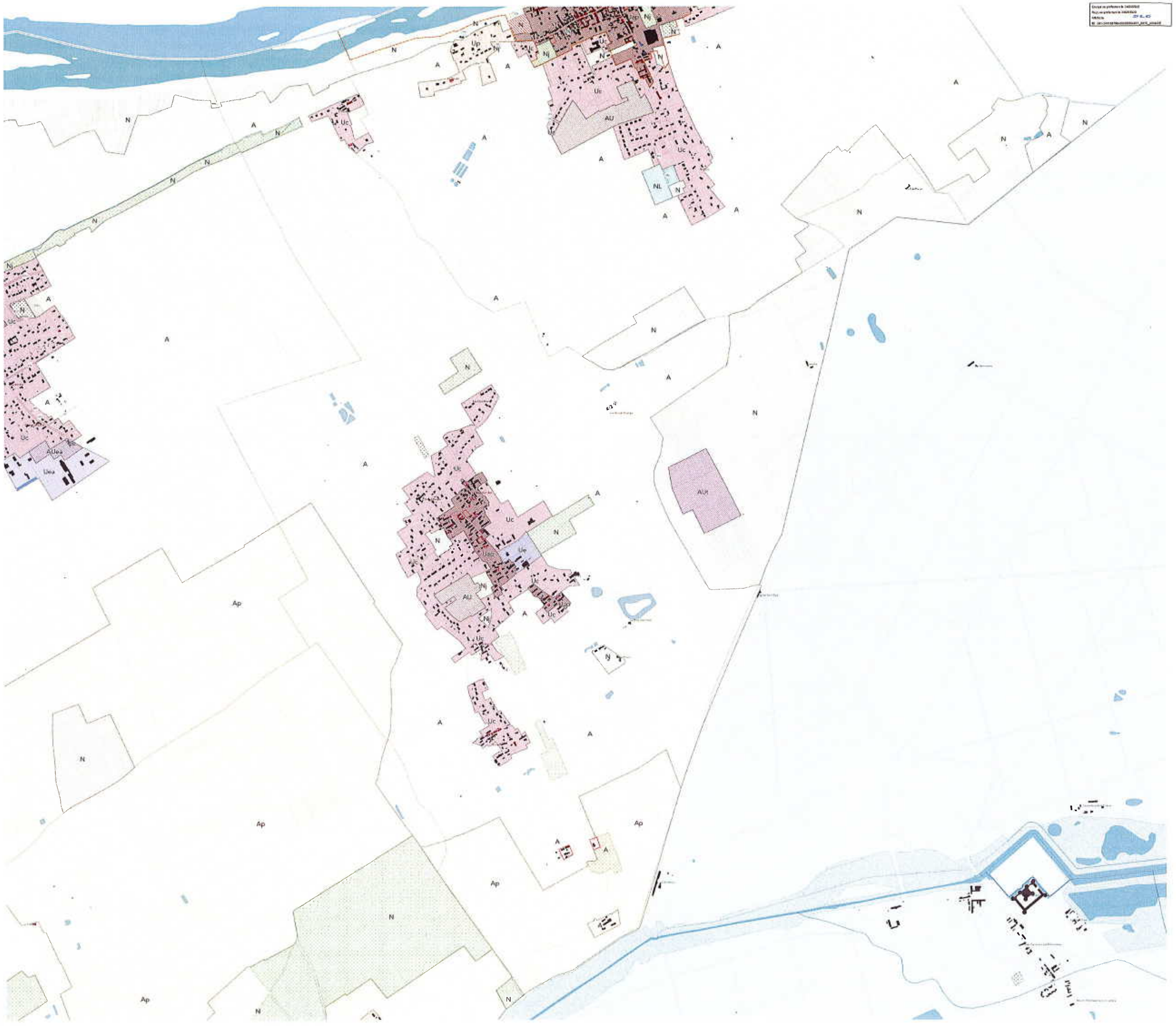

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

PIÈCE 4.3

PLAN DE ZONAGE – VUES COMMUNALES

Commune : Mont-près-Chambord

EXPOSITION D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 03 mars 2020

Le Président, Olivier Dussopt

Zonages urbains

Ubp - Zone urbaine patrimoniale

Ub - Zone urbaine périphérique des bourgs de villes et pôles relais

Uc - Zone périphérique des bourgs en lien collège, et hameaux

Up - Zone urbaine paysagère

Ue - Zone urbaine concernant principalement des constructions à vocation économique

Uea - Secteur d'activités artisanales et agricoles

Uec - Secteur d'activités mixtes avec commerces

AUc - Zone de développement urbain

AUe - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique

AUea - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole

AUec - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale

AUcs - Zone d'urbanisation future d'équipement collectif et social

AUt - Zone d'aménagement à vocation touristique

AUtg2 - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les golfs

AUtg3 - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les complexes touristiques et golfiques

A - Zone à vocation agricole

Ap - Secteur agricole paysager

N - Zone naturelle

Nc - Secteur de hameau

Nm - Secteur du domaine national de Chambord

NL - Secteur de loisirs

NJ - Secteur naturel des jardins

Nph - Secteur de développement de projets photovoltaïques

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

Élément du patrimoine bâti à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

Espaces boisés classés (L.113-2, L.421-4 du Code de l'Urbanisme)

Trame verte (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

Zone agricole protégée (L.112-2 du Code Rural)

Secteur d'aléa inondation

Mixité fonctionnelle

Commerce à préserver (L.151-16 du Code de l'Urbanisme)

Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6 ; L.151-7 du Code de l'Urbanisme)

Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Zone non aedificandi

Surface bâtie

Limite parcellaire

Emprise de chemin

Limite communale

Limite d'arrondissement

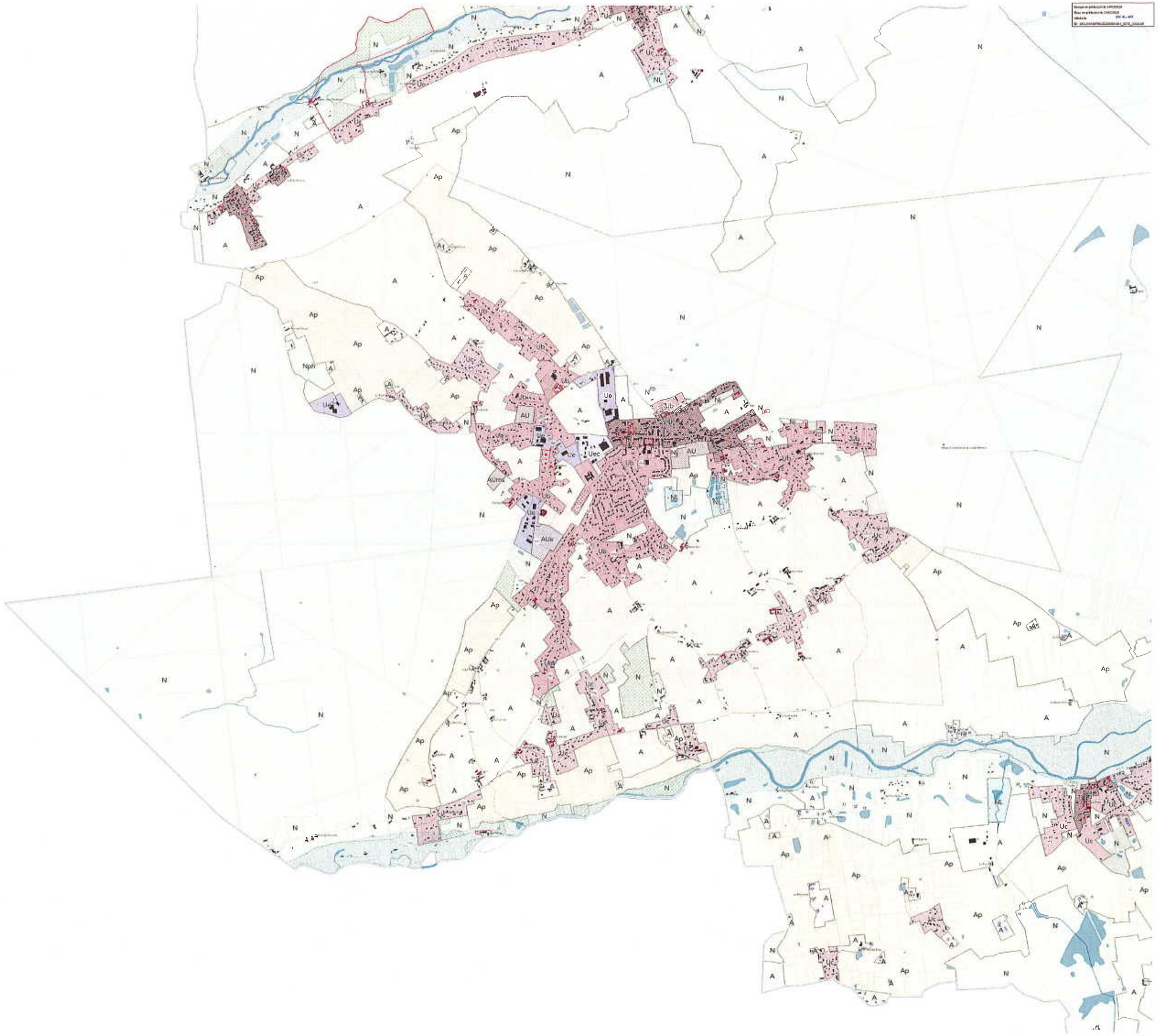

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

PIÈCE 4.3

PLAN DE ZONAGE – VUES COMMUNALES

Commune : Montrevault

CLOSE EN APPROBATION

Vu pour rester annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 22 mars 2021

Le Président, Olivier DAVID

ader NTC

Délimitation du zonage

Ubp - Zone urbaine patrimoniale

Ubc - Zone urbaine patrimoniale des bourgs et des villages de l'urbanisation ancienne

Ubr - Zone patrimoniale des bourgs et des villages de l'urbanisation

Ubj - Zone urbaine paysagère

Uc - Zone urbaine relevant principalement des constructions à caractère résidentiel

Uea - Secteur d'activités artisanales et agricoles

Ueo - Secteur d'activités mixtes avec commerces

AU - Zone de développement urbain

AUe - Zone en développement urbain destinée principalement aux constructions à caractère économique

AUea - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole

AUeo - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale

AUe a - Zone d'urbanisation future à requalifier à caractère économique

AUt - Zone d'aménagement à vocation touristique

AUtgo - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec le golf

AUtgh - Secteur d'urbanisation future à vocation résidentielle en lien avec les complexes touristiques et golfiques

A - Zone à vocation agricole

Ap - Secteur agricole paysager

N - Zone naturelle

Nc - Secteur de cimetière

Nm - Secteur du domaine national de Chambord

NJ - Secteur de jardin

NL - Secteur naturel de loisirs

Nph - Secteur de développement de projets d'énergies renouvelables

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

Éléments du patrimoine bâti à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)

Espaces boisés classés (L. 113-1, L. 113-2 du Code de l'Urbanisme)

Transparence (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)

Zone agricole protégée (L. 112-2 du Code Rural)

Bâtiments à des transformation

Mixité fonctionnelle

Commerce à préserver (L. 151-16 du Code de l'Urbanisme)

Rez-de-chaussée commerce à préserver (L. 151-17 2° du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé (L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (L. 151-6 - L. 151-7 du Code de l'Urbanisme)

Périmètre de Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Zone non aedificandi

Surface totale

Limite communale

Emprise de chaussée

Limite parcellaire

Limite d'emprise publique

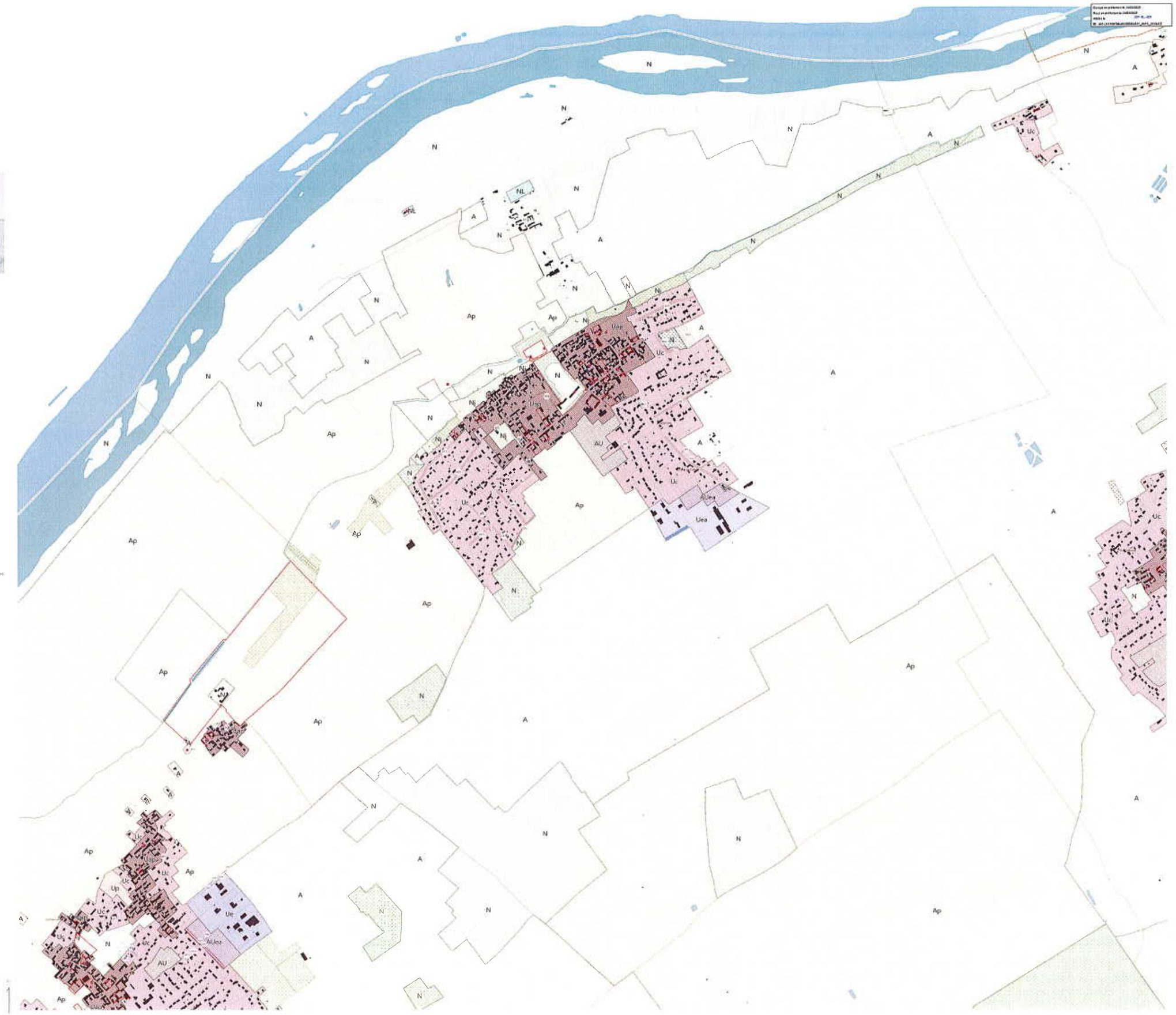

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

PIÈCE 4.3

PLAN DE ZONAGE – VUES COMMUNALES

Commune : Saint-Claude-de-Diray

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour rester annexé à la délibération du Conseil Communautaire du Grand Chambord, en date du 28 mars 2023

adeV NTCI

Délimitation du zonage

Up - Zone urbaine patrimoniale

Uc - Zone urbaine périphérique des bourgs de ville et des pôles relais

Ur - Zone périphérique des bourgs et des villages, enfrichement

Up - Zone urbaine paysagère

Ue - Zone urbaine relevant principalement des constructions à vocation économique

Uea - Secteur d'activités artisanales et agricoles

Ueb - Secteur d'activités mixtes avec commerces

AU - Zone de développement urbain

AUe - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique

AUea - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole

AUeb - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale

AUrm - Zone d'urbanisation future d'équipement multisociaux et

AUt - Zone d'aménagement à vocation touristique

AUtgb - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec le golfe

AUtgh - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les complexes thermaux et aquatiques

A - Zone à vocation agricole

Ap - Secteur agricole paysager

N - Zone naturelle

Nc - Secteur de cimetière

Nch - Secteur du cimetière naturel de Chambord

Nj - Secteur de jardin

Nn - Secteur naturel de crêtes

Npft - Secteur de développement de projets photovoltaïques

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

Élément du patrimoine bâti à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)

Espace boisé classé (L. 113-1, L. 421-4 du Code de l'Urbanisme)

Jardin (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)

Zone agricole protégée (L. 113-2 du Code Rural)

Sentiers d'interprétation

Mixité fonctionnelle

Commerce à protéger (L. 151-16 du Code de l'Urbanisme)

Rez-de-chaussée à destination de commerce (L. 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé (L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)

Opérations d'aménagement et de Programmation (L. 151-6 - L. 151-7 du Code de l'Urbanisme)

Bande de 2 km de rénovation de l'alimentation autour du centre nucléaire de production d'électricité

Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysage (ZPPAUP)

Zone non aedificandi

Surface totale

Limites communales

Emprise de cimetière

Limites communales

Limites d'arrondissement

0 250 500 m

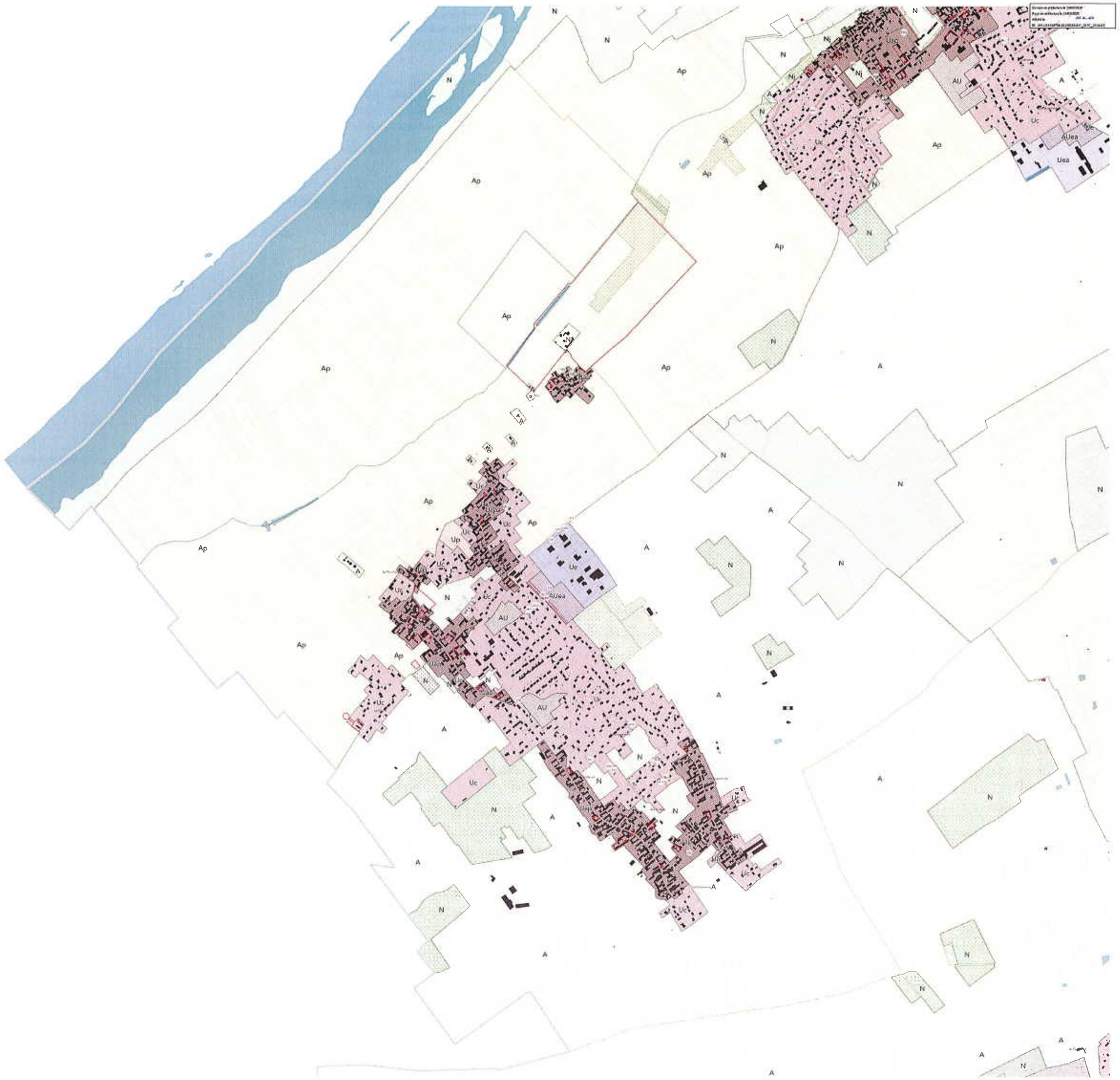

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

PIÈCE 4.3

PLAN DE ZONAGE – VUES COMMUNALES

Commune : Neuvy

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour rester annexé à la délibération du Conseil communautaire du 02 mars 2020

Le Président, Bruno Kiavatz

Définition de zone

Ub - Zone urbaine partiellement

Uc - Zone urbaine périphérique des centres de ville des pôles relais

Ud - Zone pavillonnaire sur des hameaux et des villages, et hameaux

Ue - Zone urbaine paysagère

Uea - Zone urbaine ouverte aux activités économiques compatibles à vocation touristique

Uea - Secteur d'activité mixtes agricole et agricole

Uea - Secteur d'activité mixtes avec commerce

AU - Zone de développement urbain

AUe - Zone de développement urbain future potentiellement ouverte aux activités à vocation économique

AUea - Secteur d'urbanisation future mixtes artisanale et agricole

AUea - Secteur d'urbanisation future mixtes artisanale et commerciale

AUe-a - Zone d'urbanisation future d'équipement médico-social

AUt - Zone d'aménagement à vocation touristique

AUtgt - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec le golf

AUtgt - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les complexes touristiques et ludiques

A - Zone à vocation agricole

Ap - Secteur agricole paysager

N - Zone naturelle

Nz - Secteur de refuge

Nch - Secteur du camping-cariste du Chambord

Nj - Secteur de jardin

NL - Secteur naturel de loisirs

Npb - Secteur de développement de projets photovoltaïques

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

Élément du patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)

Espace boisé classé (L 113-1, L 113-2, L 421-4 du Code de l'Urbanisme)

Trame verte (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)

Zone agricole protégée (L 113-2 du Code Rural)

Secteur d'aléa inondation

Mixité fonctionnelle

Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)

Commerce susceptible de changer de destination (L 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (L 151-6 - L 151-7 du Code de l'Urbanisme)

Périmètre d'une zone de mixité de l'urbanisme autorisée comme système de production d'électricité

Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Zone non aedificandi

Surface bâtie

Limite parcellaire

Emprise de cimetière

Limite communale

Limite d'arrondissement

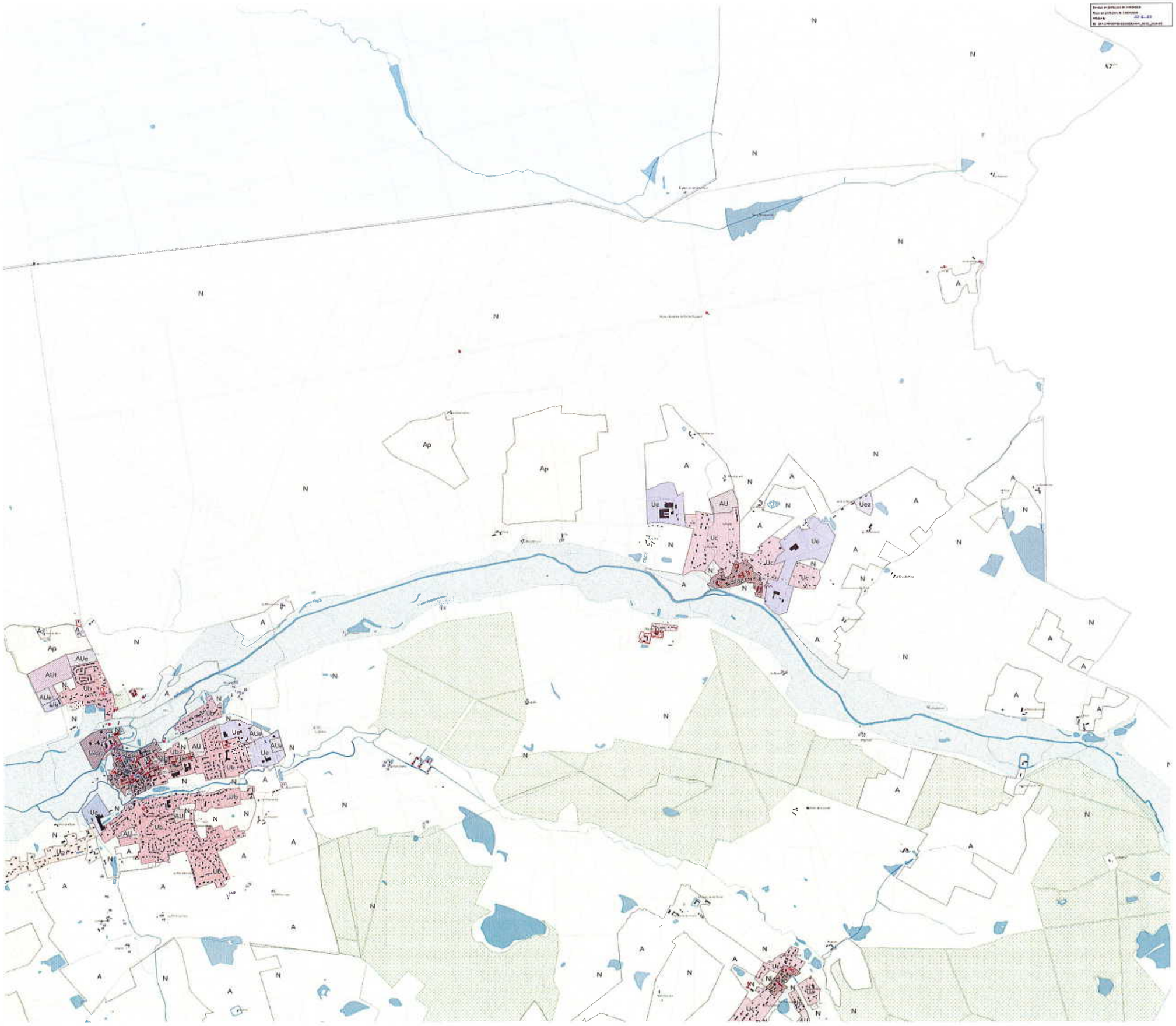

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

PIÈCE 4.3

PLAN DE ZONAGE – VUES COMMUNALES

Commune : Saint-Dyé-sur-Loire

CODES D'APPLICATION

Approbation : 02 mars 2020

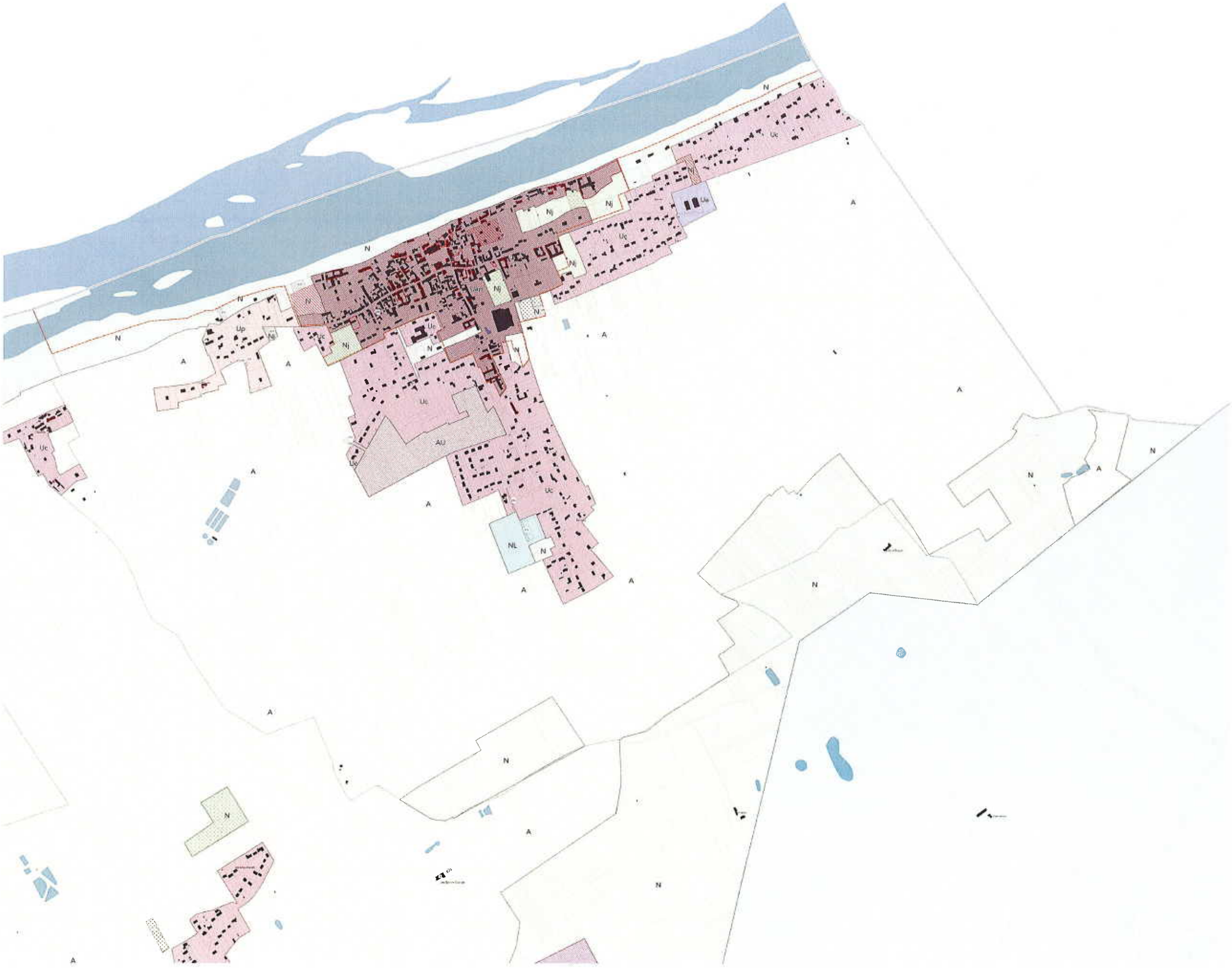

Délimitation de zone

Up - Zone urbaine patrimoniale

Uc - Zone urbaine périphérique des bourgs et des villages, et hameaux

Up - Zone urbaine paysagère

Ue - Zone urbaine relevant principalement des constructions à vocation économique

Uea - Secteur d'activités artisanales et agricoles

Ueb - Secteur d'activités mixtes avec commerces

AU - Zone de développement urbain

AUe - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique

AUea - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole

AUeb - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale

AUeba - Zone d'urbanisation future artisanale et commerciale

AUl - Zone d'aménagements à vocation touristique

AUlgt - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les gîtes

AUlgtl - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les complexes touristiques et gîtes

A - Zone à vocation agricole

Ap - Secteur agricole paysager

N - Zone naturelle

Nz - Secteur de réserve

NVR - Secteur du domaine national de Chambord

Nj - Secteur de jardin

NL - Secteur naturel de loisirs

Npv - Secteur de développement de projets photovoltaïques

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

Bâtiment ou patrimoine bâti à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)

Espace boisé classé (L. 113-2 ; L. 421-4 du Code de l'Urbanisme)

Tracé protégé (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)

Zone agricole protégée (L. 112-2 du Code Rural)

Secteur d'atlas inondation

Mixité fonctionnelle

Commerce à protéger (L. 151-16 du Code de l'Urbanisme)

Bâtiment susceptible de changer de destination (L. 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé (L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (L. 151-6 ; L. 151-7 du Code de l'Urbanisme)

Rayon de 2 km de rupture de l'urbanisation autour de centre nucléaire de production d'électricité

Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Zone non aedificandi

Surface bâtie

Limite parcellaire

Emprise de canalisation

Limite communale

Limite d'intercommunalité

0 250 500 m

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

PIÈCE 4.3

PLAN DE ZONAGE – VUES COMMUNALES

Commune : Saint-Laurent-Nouan

DOSSIER D'APPROBATION

Mis en enquête publique le 13 juillet 2020
Approuvé par délibération du conseil communautaire du 23 mars 2022

Délimitation de la zone

Uap - Zone urbaine patrimoniale

Uhc - Zone urbaine périphérique des cœurs de ville des petites villes

Uv - Zone périphérique des bourgs et des villages, et hameaux

Upg - Zone urbaine paysagère

Ue - Zone urbaine recevant principalement des constructions à vocation économique

Uea - Secteur d'activités artisanales et agricoles

Ueb - Secteur d'activités mixtes avec commerces

AUe - Zone de développement urbain

AUeh - Zone en développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique

AUeca - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole

AUec - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale

AUha - Zone d'urbanisation future d'équipement et indifférenciée

AUh - Zone d'aménagement à vocation touristique

AUtgt - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les golfs

AUtgh - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec le complexe touristique et golfique

A - Zone à vocation agricole

Ap - Secteur agricole paysager

N - Zone naturelle

Nc - Secteur de carrière

Nph - Secteur du domaine national de Chambord

Nj - Secteur de jardin

NL - Secteur naturel de loisirs

Nph - Secteur de développement touristique et économique

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

Éléments de patrimoine bâti à préserver (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)

Espaces boisés classés (L. 113-2 L. 421-4 du Code de l'Urbanisme)

Trame verte (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)

Zone agricole protégée (L. 112-2 du Code Rural)

Bâtiments d'intérêt patrimonial

Mixité fonctionnelle

Commerces à préserver (L. 151-16 du Code de l'Urbanisme)

Rénovation commerciale et changements de destination (L. 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)

Emplacements réservés (L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)

Périmètres d'Aménagement et de Programmation (L. 151-6 / L. 151-7 du Code de l'Urbanisme)

Bande de 3 km de maîtrise de l'urbanisation en cas de centrale nucléaire de production d'électricité

Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Zone non traitée (ZNT)

Surbaïne

Limite communale

Limite d'intercommunalité

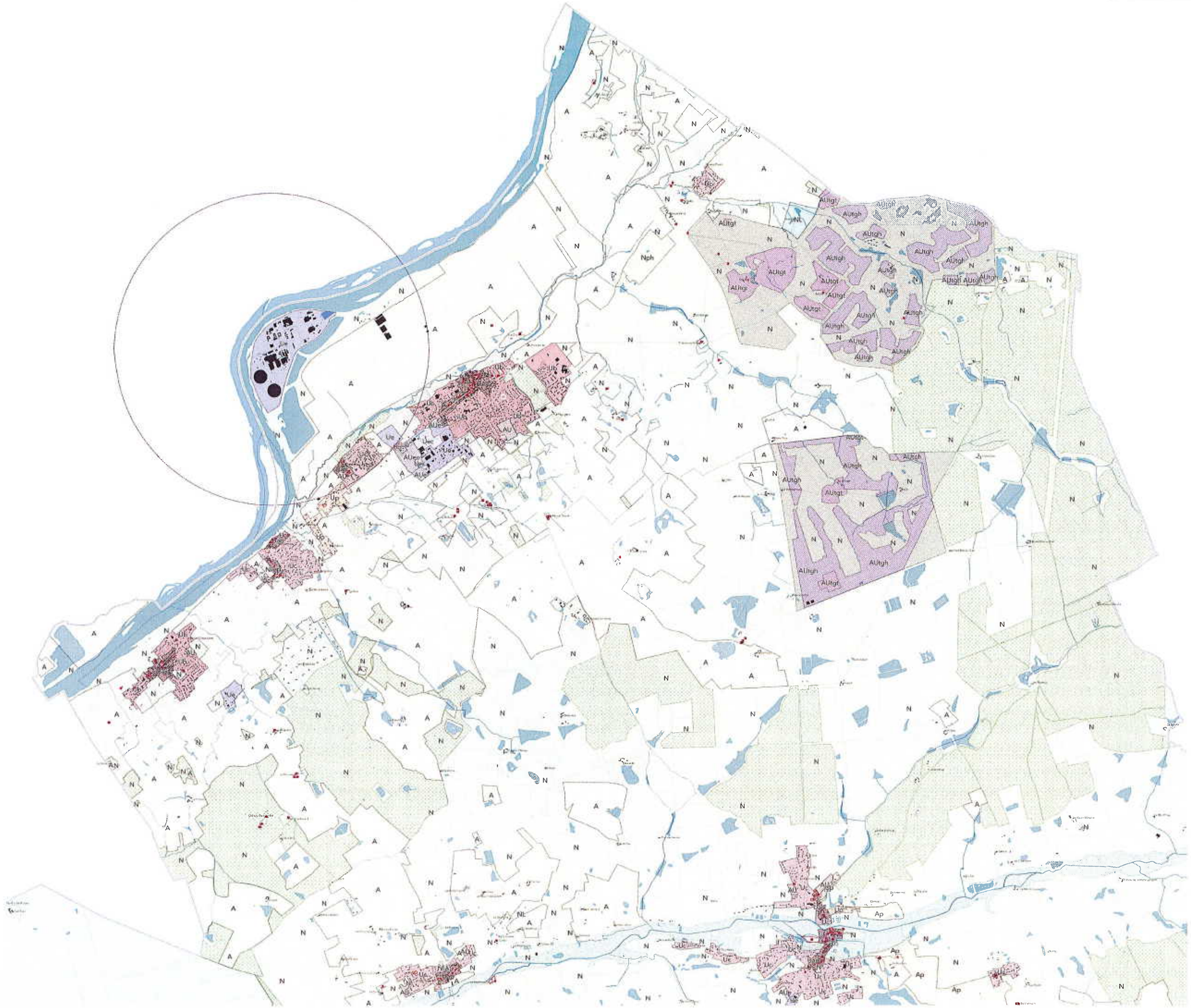

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

PIÈCE 4.3
PLAN DE ZONAGE – VUES COMMUNALES
Commune : Thoury

CODIFIÉ D'APPROBATION
Vu ne modifie, annexé à la délibération du Conseil communautaire du 28 mars 2019
Le Président, Benoît Bayard

adeo NTO

Définition des zones

Uap - Zone urbaine patrimoniale

Uh - Zone urbaine périphérique des cœurs de ville des pôles relais

Uc - Zone périphérique des bourgs et des villages, et hameaux

Up - Zone urbaine paysagère

Ue - Zone urbaine réservée préférentiellement aux constructions à vocation économique

Uea - Secteur d'activités artisanales et agricoles

Uec - Secteur d'activité mixte avec commerce

AU - Zone en développement urbain

AUe - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique

AUea - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole

AUec - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale

AUea - Zone d'urbanisation future à dominante résidentielle

AUt - Zone à aménagement à vocation touristique

AUtgl - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les golfs

AUtgh - Secteur d'urbanisation future à vocation résidentielle en lien avec les complexes touristiques et golfiques

A - Zone à vocation agricole

Ap - Secteur exposé paysager

N - Zone naturelle

Ns - Secteur de réserves

Nrn - Secteur du domaine national de Chambord

NJ - Secteur de jardin

NL - Secteur naturel de loisirs

Nph - Secteur de développement de projets photovoltaïques

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

Éléments du patrimoine bâti à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)

Espace boisé classé (L. 113-1, L. 421-4 du Code de l'Urbanisme)

Trame verte (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)

Zone agricole protégée (L. 112-2 du Code Rural)

Secteur d'OAP thématique

Mixité fonctionnelle

Commerce à protéger (L. 151-16 du Code de l'Urbanisme)

Bâtiment susceptible de changer de destination (L. 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé (L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (L. 151-6 / L. 151-7 du Code de l'Urbanisme)

Rayon de 2 km de maximum de l'urbanisation autour de centrales nucléaires de production d'électricité

Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Zone non aedificandi

Surface bâtie

Limite parcellaire

Emprise de caractère

Limite communale

Limite d'arrondissement nouvelle

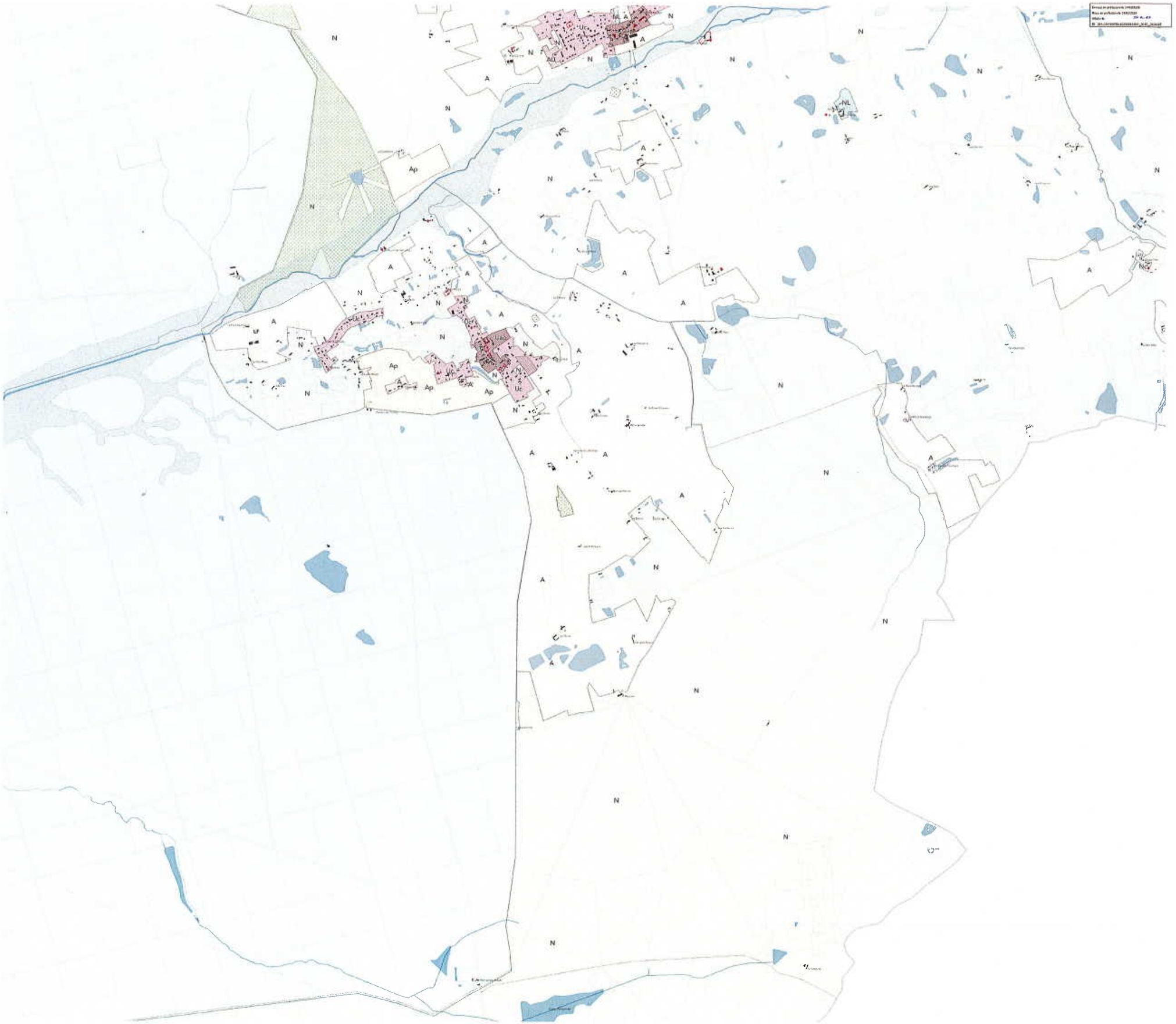

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

PIÈCE 4.3

PLAN DE ZONAGE – VUES COMMUNALES

Commune | Tour-en-Sologne

ÉCHÉANCE D'APPROBATION

Vu pour rester annexé à l'arrêté en date du conseil communautaire du 09 mars 2020 portant approbation du PLUi du Grand Chambord

Délimitation du zonage

Uap - Zone urbaine patrimoniale

Ub - Zone urbaine périphérique des bourgs et des villages

Uc - Zone périphérique des bourgs et des villages, extensions

Up - Zone urbaine paysagère

Ue - Zone urbaine recevant principalement des constructions à vocation économique

Uae - Secteur d'activités artisanales et agricoles

Uac - Secteur d'activités mixes avec commerces

AUt - Zone de développement urbain

AUe - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique

AUae - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole

AUac - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale

AUm - Zone d'urbanisation future d'équipement médico-social

AUt - Zone d'aménagement à vocation touristique

AUtgh - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique et hôtelière en lien avec le golf

AUtgh - Secteur d'urbanisation future à vocation résidentielle en lien avec les complexes touristiques et golfiques

A - Zone à vocation agricole

Ap - Secteur agricole paysager

N - Zone naturelle

Na - Secteur de hameau

Nco - Secteur du domaine national de Chambord

NL - Secteur de jardin

NJ - Secteur naturel de loisirs

Ngm - Secteur de développement de projets pédagogiques

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

Éléments de patrimoine bâti à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

Espace boisé classé (L.113-1, L.421-4 du Code de l'Urbanisme)

Haie protégée (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

Zone agricole protégée (L.112-2 du Code Rural)

Secteur d'OAP à vocation

Mixité fonctionnelle

Commerce à protéger (L.151-16 A. Code de l'Urbanisme)

RDC avec complétude en charge de commerce (L.151-17 2° du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)

Périmètre d'aménagement et de préservation (L.151-6 – L.151-7 du Code de l'Urbanisme)

Périmètre d'un lotissement de l'urbanisme à vocation économique mixtes de production artisanale

Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Zone non aedificandi

Surface bâtie

Limite parcellaire

Emprise du cimetière

Limite communale

Limite d'emprise ferroviaire
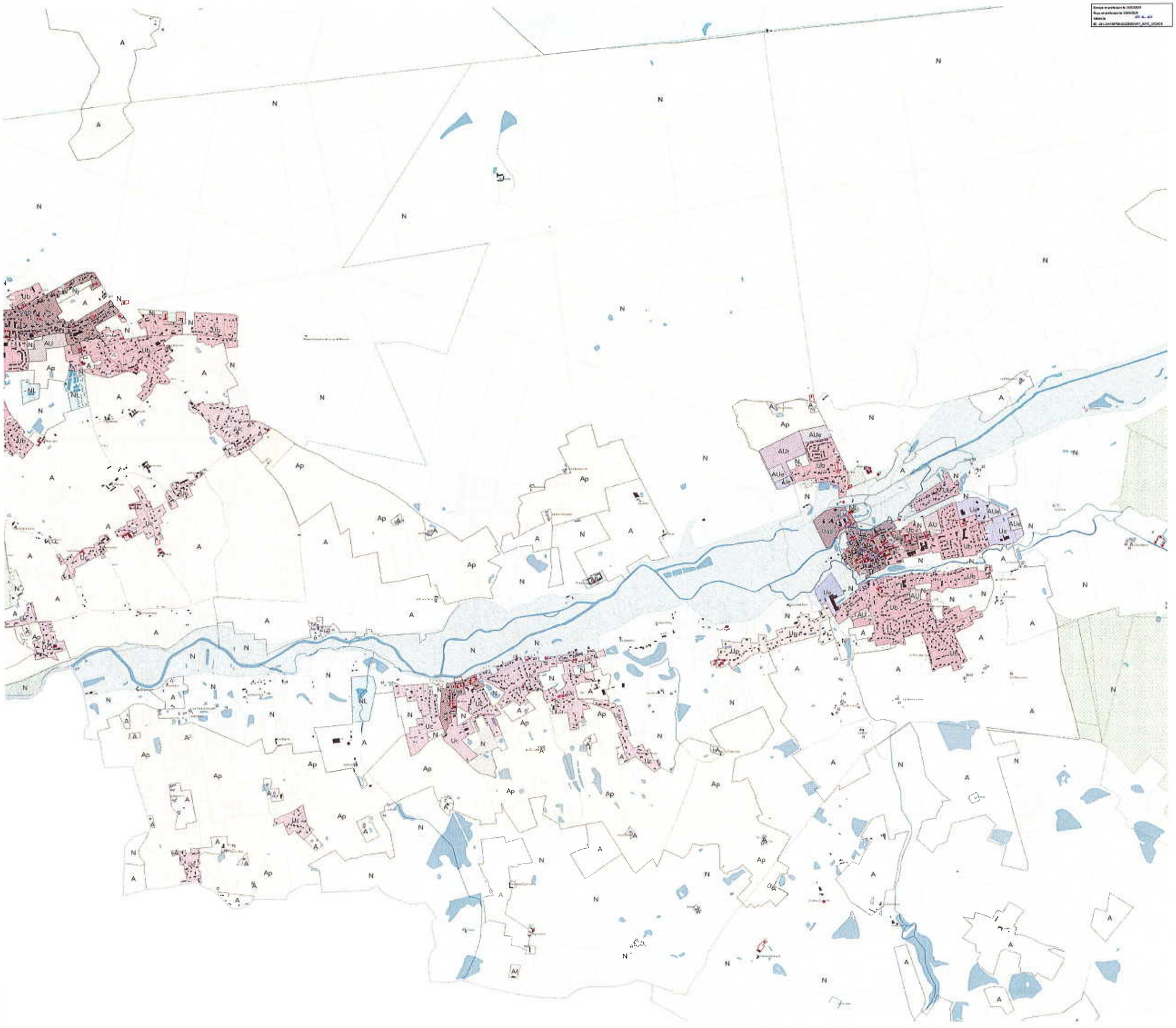
0 250 500 m